AIRAP

**Association pour l’Information sur les Risques d’Avalanches urbaines et leur Prévention**

**32, rue La Boëtie** **- 75008 Paris**

**Jean-Claude Bourdais**, Président🕾 06 07 65 65 65- e-mail : jc.bourdais@spf-paris.com

**Jean-Guy Cuvelier,** Vice-président

**Gilbert Delaunay**, Vice-président

**FENVAC-SOS Catastrophes et Terrorisme**, représentée par son ancien président, Pierre-Etienne Denis

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)

Le 3 juin 2021

Monsieur Lionel Beffre

Préfet

**Courrier en RAR**  12 Place de Verdun

38000 Grenoble

Monsieur le préfet,

Nous vous joignons, ci-dessous, le courrier adressé aux maires des communes pour lesquelles vous n’avez pas mis en œuvre, comme vous le deviez …depuis 2015, les 2 "instructions gouvernementales" relatives à la prise en compte de l’aléa de référence exceptionnel.

L'information est désormais sur notre site internet [**www.airap.asso.fr**](http://www.airap.asso.fr/)

Nous préviendrons de la même manière, agences de voyage, agences immobilières, offices du tourisme, etc. pour les avertir du risque qu’ils encourraient aussi à ne pas signaler l’ignorance dans lequel ils sont des zones en risque.

Le résultat en sera, sans doute, un vrai questionnement pour les futurs candidats au ski, français et étrangers, de décider de résider ou pas dans ces communes, dès lors qu’ils seront alertés à travers les réseaux sociaux, Facebook, Instagram et Twitter en particulier.

Mais il existe une grand choix d’autres communes sans SSAH fortes ou douteuses qui seront heureuses, en Isère ou ailleurs, d’accueillir des touristes d'hiver.

Nous sommes persuadés que vous saurez expliquer cela aux maires que nous avons informés et dont la liste se trouve sur notre site internet.

Nous mettons en copie de ce courrier les maires des communes concernées que vous connaissez parfaitement.

Nous vous remercions, de toutes manières, de bien vouloir nous informer de l’évolution de la situation dans la réalisation des nouveaux PPR ou des porter à connaissance, tant au moment de leur prescription que de leur approbation, de manière à ce que nous puissions, dans les meilleurs délais, modifier la liste des communes » à éviter » de votre département.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions d’agréer, Monsieur le préfet, l’expression de nos salutations distinguées.

de la part du Bureau de l'AIRAP le président

Jean-Claude Bourdais

Jean-Guy-Cuvelier

Gilbert Delaunay

Fenvac (Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs)

Jacques Guespereau

Yves Meynial

Copies :

- DDT

- DGPR